

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2022_10_06

Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Date de la convocation : 24 octobre 2022

Séance du 28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit octobre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Chantal WAGNER par Patrick MATHIEU, Brigitte GODART par Claude LÉVÊQUE, Frédéric LEFEVRE par Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents excusés :

Absents : Benjamin WAQUELIN

Secrétaire de séance : Claude LÉVÊQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2020-07-03 en date du 28 juillet 2020 relative à la fixation des tarifs de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT l'augmentation des charges salariales suite à la parution de décrets portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique, ainsi que la hausse du prix de l'électricité, qui impactent considérablement le budget de la commune,

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la commission « Salles communales et bâtiments » le 24 octobre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

de modifier les tarifs de location comme suit et de les appliquer à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Pour la location de la grande salle (cuisine et sanitaires compris) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 340 €	Hiver : 370 €	Été : 490 €	Hiver : 520 €
Journée en semaine	Été : 190 €	Hiver : 200 €	Été : 270 €	Hiver : 280 €
Réunion	Été : 100 €	Hiver : 110 €	Été : 180 €	Hiver : 200 €
Activité hebdomadaire	250 €/an		300 €/an	

Pour la location de la petite salle (avec accès à la cuisine et aux sanitaires) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 240 €	Hiver : 270 €	Été : 390 €	Hiver : 420 €
Journée en semaine	Été : 110 €	Hiver : 120 €	Été : 190 €	Hiver : 200 €
Réunion	Été : 70 €	Hiver : 80 €	Été : 160 €	Hiver : 170 €
Activité hebdomadaire	200 €/an		250 €/an	

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/11/2022 051-215104159-20221028-2022_10_06-DE

Pour les associations locales

	Associations locales	
1 ^{ère} location (sans utilisation de la cuisine)	Été : 50 €	Hiver : 70 €
1 ^{ère} location (avec utilisation de la cuisine)	Été : 70 €	Hiver : 90 €
Locations suivantes	Été : 100 €	Hiver : 120 €

La période d'été est du 1^{er} avril au 31 octobre et la période hiver du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.

La location de la grande salle restante prioritaire, toutes personnes désirant réserver la petite salle pourront le faire à tout moment et une confirmation sera donnée 3 mois avant la date de location.

Les tarifs du week-end, de la journée et d'une réunion incluent le nettoyage des locaux.

L'activité hebdomadaire a une durée maximale de 2 heures, les locaux devant être rendus propres.

Une caution de 1 000 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Citlais

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/11/2022 051-215104159-20221028-2022_10_06-DE